

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Date : 26/08/2016

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un (e) consultant (e) national (e) en criminalistique Spécialiste de la biologie moléculaire.

Numéro du projet : CIV10-00092536/ GOUVERNANCE DE SECURITE ET JUDICIAIRE

Durée du contrat/services (si applicable) : 40 jours ouvrables

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **02 Septembre 2016 à 12h00**. L'offre comprendra une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre peut être rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience (50 points)
2. Plan de travail (20 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (30 points)

Votre Offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au Consultant de nous faire une **offre forfaitaire** pour la durée de la consultation.

Les critères d'évaluation retenus sont :

Evaluation technique : les candidats qui auront 70% et plus des points seront retenus pour l'étape suivante

Evaluation financière : l'offre techniquement qualifiée la moins chère sera retenue.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	30					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de biologie moléculaire	20					
1.3	Références avérées en matière d'identification humaine par empreintes génétiques	20					
		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise du document final attendu ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de l'étude de capitalisation ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	5					
		30					

TERMES DE REFERENCE CONSULTATION NATIONALE

GOUVERNANCE SECURITAIRE ET JUDICIAIRE CRIMINALISTIQUE : ENJEUX, DEFIS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA COTE D'IVOIRE ET LA SOUS REGION AFRIQUE DE L'OUEST

(REDACTION D'UNE ETUDE EXPLORATOIRE)

A- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE L'ETUDE

La sécurité humaine a pour finalité de garantir l'épanouissement des personnes en veillant à les protéger contre des menaces telles que la pauvreté, la maladie, le chômage, les catastrophes naturelles ou encore les atteintes aux biens et aux personnes. De fait, la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes contribue à la sécurité humaine. Elle doit cependant s'effectuer dans le respect de l'intégrité des personnes (pas de recours à la violence lors des enquêtes préliminaires en vue de susciter l'aveu) et de leurs droits fondamentaux. En effet, la lutte contre la criminalité doit être conduite dans le cadre de procédures d'investigation modernes, c'est-à-dire, en s'appuyant sur les apports de la police technique et scientifique (PTS), de la documentation criminelle et de la biologie moléculaire, pour pouvoir s'inscrire dans le cadre d'un système de justice pénale qui s'aligne sur les normes internationales et qui limite le risque d'erreur judiciaire.

Qu'il s'agisse du prélèvement d'une trace sur une scène d'infraction, de la signalisation d'un mis en cause ou encore de l'identification d'une personne, chaque étape du processus appelé à s'achever devant un tribunal doit être juridiquement et scientifiquement solide. C'est le propre d'une « chaîne criminalistique » que de permettre cela, et l'intérêt d'un Etat moderne comme la Côte d'Ivoire, que de disposer d'un tel dispositif efficient à l'échelon local, régional et national.

La Côte d'Ivoire, à l'instar des Etats de la sous-région Afrique de l'Ouest, est confrontée à une criminalité locale et transfrontière qui est de nature à porter atteinte à sa stabilité politique (crime organisé et terrorisme) et plus généralement, à la paix, à l'harmonie sociale puis au développement. C'est dans ce contexte que le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement souhaite recueillir l'expertise d'un consultant national spécialisé en biologie moléculaire (biologie utilisée à des fins d'identification humaine par empreintes génétiques), pour accompagner l'action d'un consultant international expert en criminalistique. Ensemble, ils devront élaborer une vision stratégique et prospective, permettant d'envisager, dans les meilleures conditions, les conditions de création d'un laboratoire d'analyse génétique, élément indispensable à la mise en place d'une « chaîne criminalistique » en Côte d'Ivoire.

Leur travail aura pour but que les institutions judiciaires et les forces de sécurité du pays puissent évoluer rapidement afin de remplir plus efficacement leurs missions en disposant de moyens de preuves modernes (demandes d'analyses génétiques à des fins judiciaires). En effet, un laboratoire d'analyse génétique doit pouvoir, en même temps qu'il reçoit les réquisitions ou ordonnances de commissions d'experts, analyser les prélèvements biologiques (placés scellés) issus d'individus condamnés, suspectés d'être impliqués dans des crimes ou délits, ou encore, provenant de la parentèle de personnes disparues ou décédées.

Le bureau du PNUD souhaite ainsi disposer d'une vision stratégique dans ce domaine (intégrant certains aspects de gouvernance institutionnelle) et pouvoir promouvoir en Côte d'Ivoire, une politique, des programmes, des instruments, des méthodes et des techniques indispensables aux forces de sécurité (police, gendarmerie) et à la justice.

Le travail du consultant national consistera à recueillir de l'information utile sur ce domaine, information qu'il formalisera en lien avec le consultant international qui est tenu de produire un rapport de 70-80 pages auquel s'ajoute, tiré de ce rapport, une contribution de 20 pages environ. Cette contribution, qui sera la synthèse du rapport, sera publiée dans un ouvrage de référence actuellement en préparation portant sur les questions de gouvernance de sécurité et de gouvernance judiciaire en Afrique et en Côte d'Ivoire. Le consultant national sera associé à cette publication en qualité de co-auteur.

B. OBJET DE LA CONSULTATION

En vue de conduire la réalisation d'une étude de référence sur la mise en place d'une « chaîne criminalistique » en Côte d'Ivoire le bureau pays recrute un consultant national spécialiste de la biologie moléculaire à des fins d'identification humaine pour travailler en lien avec un consultant international sur les possibilités conditions de mise en place d'un laboratoire d'analyse génétique en Côte d'Ivoire.

C. CHAMPS DES TRAVAUX

Le consultant national, en lien avec l'expert international :

- participera à l'établissement de l'état des lieux des moyens et/ou relais pouvant exister en Côte d'Ivoire, en vue de contribuer à la détermination des conditions d'installation d'un laboratoire d'analyse génétique, outil indispensable à la « chaîne criminalistique » ;
- proposera des orientations concrètes dans le prolongement de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de la réforme du système judiciaire (RSJ) en matière législative ;
- abordera la question des locaux (les analyses génétiques doivent s'effectuer dans des conditions strictement contrôlées à l'abri des contaminations), du matériel et des différentes catégories de personnels nécessaires ;
- traitera des procédures préconisées par les réseaux internationaux de laboratoires criminalistiques, les normes d'assurance qualité, les modalités d'intégration des informations génétiques dans des fichiers, c'est-à-dire, le lien avec la documentation criminelle.

D. RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu de cette consultation nationale consiste en la recherche d'informations et la contribution à la rédaction d'un document de référence reprenant les points mentionnés ci-dessus en lien avec le consultant international.

Résultats attendus	Durée estimée pour accomplir la tâche (jours ouvrables)	Daté indicative de transmission	Revue et approbation requise
Plan de travail détaillé certifié	5 jours	Entrée en vigueur de l'étude (To) + 5 jours ouvrés	Comité d'analyse et de relecture du PNUD RCI sous l'égide du Directeur Pays
1er Rapport d'étape mensuel	25 jours	To+25 jours ouvrés	
Remise du document final (Version finale du rapport de consultation)	40 jours	To+40 jours ouvrés	

E. METHODOLOGIE

Le consultant national établira un chronogramme de travail validé avec le consultant international et devra périodiquement prendre contact avec lui puis le Directeur Pays du PNUD à certaines étapes clés du processus de confection du rapport, et ce, au cours de la durée des 40 jours de travail considérés.

F. PRODUITS D’EVALUATION (PRESTATIONS)

Au cours du processus et au terme de l’évaluation, le consultant national mettra à disposition du consultant international et du PNUD :

- Un plan de travail à valider par le PNUD au démarrage du processus de consultation ;
- Un premier rapport d'étape après les 25 premiers jours de travail ;
- Un rapport final intégrant les principales recommandations du bureau du PNUD en Côte d’Ivoire au terme des 40 jours.

G. PAIEMENTS DU CONSULTANT

DELIVRABLES	Délais	Montant
Plan de travail validé et certifié	A 5 jours du début de la mission	20%
Rapport provisoire (2nd Rapport d’étape)	Après 25 jours de travail	40%
Rapport final	A la fin du contrat après le rapport final	40%

H. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation internationale est fixée à 40 jours ouvrables.

I. REMUNERATION

Le consultant sera rémunéré sur la base d'une offre financière acceptée par le PNUD à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

J. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

Le consultant doit remplir les conditions suivantes :

- Etre docteur en biologie ;
- Etre spécialisé en biologie moléculaire ;
- Connaître les mécanismes de l'identification humaine par les empreintes génétiques ;
- Connaître l’environnement réglementaire des laboratoires ;
- Disposer de solides capacités rédactionnelles ;
- Posséder une expérience de 7 années dans ces domaines.

K. LA PROPOSITION D’OFFRE FINANCIERE ET TECHNIQUE AINSI QUE LES DELAIS DE PAIEMENT

L'offre financière de l'expert doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires et les frais de mission éventuels dans un package global. L'offre technique doit être synthétique et contenir un plan méthodologique de rédaction ainsi qu'un chronogramme rédactionnel, le tout ne dépassant pas 7 pages.

L. PRESENTATION DE L'OFFRE

- a) Un Curriculum Vitae (CV) indiquant les expériences dans le domaine visé.
- b) Une brève description de la méthodologie de travail et de l'approche envisagée pour exécuter le travail selon les TDR ainsi que le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus.
- c) La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la consultation.

LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	30					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de biologie moléculaire	20					
1.3	Références avérées en matière d'identification humaine par empreintes génétiques	20					
		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise du document final attendu ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de l'étude de capitalisation ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	5					
		30					

M. CRITERES DE SELECTION

Evaluation technique : les candidats qui auront 70% et plus des points seront retenus pour l'étape suivante

Evaluation financière : l'offre techniquement qualifiée la moins chère sera retenue.